

FOULEES DU FRONT DE MER 2018 RÉGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association sportive courir en Polynésie (ASCEP) organise la 26^{ème} édition des « **FOULEES DU FRONT DE MER** » le **samedi 6 octobre 2018** sur la commune de PAPEETE. Cette course est organisée sous l'égide de la fédération d'athlétisme de Polynésie française (FAPF).

L'ASCEP associée à ses partenaires contribue à une action caritative au bénéfice du Centre d'Accueil de l'Enfance « TE MARU PERERAU » et à l'association « TAMA ORA », avec pour objectif l'amélioration et le développement de ces structures sociales.

Les différentes épreuves sont **strictement interdites aux marcheurs** quels qu'ils soient, ainsi qu'aux poussettes. Le juge arbitre est habilité à exclure du parcours tout contrevenant.

ARTICLE 2 : ASSURANCE - RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants des Foulées du Front de Mer auprès de GRAS SAVOYE à Papeete.

Cependant, il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident. Tout participant décharge l'organisation des Foulées du Front de Mer et chacun de ses membres et partenaires de toutes responsabilités ou obligations à l'égard d'accidents, de négligences et de tout autre inconvénient pouvant survenir à l'occasion de la course (pendant, avant ou après).

De même, l'organisation n'est ni responsable des sacs laissés dans les vestiaires mis à disposition, ni de leur contenu. Il appartient à chaque concurrent de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

ARTICLE 3 : ANNULATION

En cas de force majeure (intempéries, insécurité, événement majeur, demande des autorités, etc.). L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas, les frais ayant été engagés, aucun remboursement de pourra être demandé.

ARTICLE 4 : PARCOURS ET HORAIRES

Afin de faciliter la circulation et pour des raisons de sécurité, le parcours sera identique à celui de 2017.

Les départs des différentes courses seront donnés Boulevard POMARE, sous la passerelle entre la piscine TIPAREUI et le stade BAMBRIDGE.

- **Kid's cross** : 15 heures 00 (dans le stade) Inscriptions sur place de 13h à 14h15.
- **Course scolaire 800 m** : 15 heures 50
- **Course scolaire 1,5 km** : 16 heures 00
- **Course populaire 5 km** : 17h15
- **Course Les Foulées du Front de Mer 15 km** : 17h15
- Les arrivées s'effectueront dans stade Bambridge.

ARTICLE 4.1 : Ravitaillements

Au départ : Bloc toilettes/lavabos du stade.

Sur le parcours, deux postes seront prévus à environ 2.5 km l'un de l'autre.

A l'arrivée : Stand de ravitaillement Océania avec dépôt du dossard.

ARTICLE 4.2 : Déroulement des courses & Catégories

● kid's cross 15 heures 00 : intérieur du stade.

Éveil athlétique (EA) né 2009 à 2011 – 7/9 ans

- Départ** : Parcours sur le stade Willy BAMBRIDGE

● 800 m : 15 heures 50 :

POUSSINS (PO) né 2007 et 2008 – 10/11 ans + Handisport et sport adapté

- Départ** : sous la passerelle de la piscine de TIPAERUI (Côté mer)
 Direction FARE UTE (côté mer)
 Demi-tour au niveau de la rue COOK
 Direction stade Willy BAMBRIDGE
 Arrivée : Stade Willy BAMBRIDGE

● 1,5 km :

16 h00 : BENJAMINS (BE) né 2005 et 2006 – 12/13 ans + Handisport et sport adapté

16 h10 : MINIMES (MI) nés 2003 – 2004 – 14/15 ans

16h20 HANDISPORT ET SPORTS ADAPTES

- Départ** : sous la passerelle de la piscine de TIPAERUI (Côté mer)
 Direction FARE UTE (côté mer)
 Demi-tour au niveau de la rue de l'Artémise
 Direction stade Willy BAMBRIDGE
 Arrivée : Stade Willy BAMBRIDGE

● 5 km : 17h15 – Pour rappel, INTERDIT AUX MARCHEURS et poussettes.

A partir de CADETS (CA) : 2001 et 2002 – 16/17 ans + Handisport et sport adapté

- Départ** : sous la passerelle de la piscine de TIPAERUI (côté montagne)
 Direction FAA'A sur le boulevard POMARE (côté montagne)
 Demi-tour sur le pont de la RDO (au-dessus de la rue Cdt Destrémeau)
 Direction FARE UTE (côté mer)
 Demi-tour au niveau du carrefour Prince Hinoi
 Direction Stade Willy BAMBRIDGE (côté montagne).
 Arrivée : Stade Willy BAMBRIDGE

● 15 km : 17h15 - Pour rappel, INTERDIT AUX MARCHEURS et poussettes.

- A partir de JUNIORS (JU) : 1999 et 2000 – 18/19 ans + Handisport et sport adapté ??

- Départ** : sous la passerelle de la piscine de TIPAERUI (côté mer)
 Direction FARE UTE
 Demi-tour rond point Jacques CHIRAC
 Direction piscine de TIPAERUI (côté montagne)
 Demi-tour sur le pont de la RDO
 Direction passerelle TIPAERUI

Effectuer deux fois le circuit suivant:

- Direction FARE UTE (côté mer)
 Demi-tour au niveau carrefour PRINCE HINOI
 Direction stade Willy BAMBRIDGE (côté montagne)
 Demi-tour sur le pont de la RDO

puis une fois le circuit suivant:

- Direction FARE UTE (côté mer)
 Demi-tour au niveau carrefour PRINCE HINOI
 Direction stade Willy BAMBRIDGE (côté montagne)

- Arrivée** : Stade Willy BAMBRIDGE

FIN DE COURSE : 19 heures 30

RETABLISSEMENT DE LA CIRCULATION ROUTIERE : 20 heures.

ARTICLE 5 : CATÉGORIES

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Les catégories d'âge figurent ci-dessus et donneront lieu à un classement séparé.

EVEIL ATHLETIQUE (EA)	2009 - 2011 –	7/9 ans
POUSSINS (PO)	2007 – 2008 –	10/11 ans
BENJAMINS (BE)	2005-2006 –	12/13 ans
MINIMES (MI)	2003 et 2004 –	14/15 ans
CADETS (CA) :	2001 et 2002 –	16/17 ans
JUNIORS (JU) :	1999 et 2000 –	18/19 ans
ESPOIRS (ES) :	1996 à 1998 –	20/22 ans
SENIORS (SE) :	1979 à 1995 –	23/39 ans
MASTERS (M1) :	1978 à 1969 –	40/49 ans
MASTERS (M2) :	1968 à 1959 –	50/59 ans
MASTERS (M3) :	1958 à 1949 –	60/69 ans
MASTERS (M4) :	1948 à 1939 –	70/79 ans

HANDISPORT ET SPORTS ADAPTES mêmes catégories ??

A noter que la catégorie d'âge change au 1^{er} novembre. Celles-ci-dessus correspondent donc à l'année d'athlétisme 2017/2018.

Les marcheurs sont interdits sur tout le parcours des courses.

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS

Kid's cross. Les inscriptions se feront sur place de 13h à 14h15.

Autres courses. Les inscriptions se feront à compter du **lundi 17 septembre au vendredi 5 octobre 2018 17h. dans les trois magasins Nike**. Centre Vaima, Carrefour Faa'a et Carrefour Punaauia.

Tarifs des inscriptions :

- Courses enfants (Kid's cross, 800m et 1,5 km) : **GRATUIT**
- Handisport et Sport Adapté : **GRATUIT**
- 5 km : Licencié FAPF : 1 500 F Non licencié FAPF : 2 000F
- 15km : Licencié FAPF : 1500 F Non licencié FAPF : 2 000F

Inscriptions possible via Internet sur klikego.com rubrique running (+ 1 € de commission).

Les inscriptions de dernière minutes (5 et 15 km) seront possible sur place de 8h jusqu'à 12h avec une majoration de 500F. auprès de la cellule informatique-inscriptions (stade Willy BAMBRIDGE dans la salle MACO NENA). **Pas d'inscription après 12h.**

Les inscriptions Enfant se feront sur place jusqu'à 14h.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

En cas de report ou d'annulation, de la manifestation ou d'une ou plusieurs courses, des frais ayant été engagés, aucun remboursement ne sera effectué.

La participation à la compétition est conditionnée à la présentation pour les non licenciés **d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** ou de sa copie, datant de moins d'un an et pour les licenciés, d'une licence FFA en cours de validité ou émanant d'une fédération sportive agréée pour la pratique de l'athlétisme en compétition (FFTri, FFCo, ...).

La licence ou le certificat médical seront obligatoirement joints avec le bulletin d'inscription et le règlement.

ARTICLE 7 : DOSSARDS

Les dossards et tee-shirts seront remis aux participants le jour de la course jusqu'à **16h30** sur présentation du certificat médical ou de la licence sportive s'ils n'ont pas été joints au bulletin d'inscription.

Le dossard devra être porté à l'avant et entièrement lisible lors de la course. En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

ARTICLE 8 : CESSIION DU DOSSARD

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS ET REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu après l'arrivée de chaque course.

Les 3 premiers de chaque catégorie devront porter le tee-shirt de la course lors de la remise des récompenses sous peine d'exclusion du podium et du titre.

ARTICLE 10 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité routière est assurée par la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale et la Police Municipale. Le service médical est assuré par la Fédération Polynésienne de la Protection Civile. Tout médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés ainsi que les poussettes sont formellement interdits sur le parcours. Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits. Le non respect de cette règle entraînera la disqualification de l'athlète.

OUVERTURE / FERMETURE DU BOULEVARD POMARE

Le boulevard POMARE sera fermé dans les deux sens de circulation jusqu'au Rond Point Prince Hinoi de 15h00 à 19h30.

Les participants de la course de 15 km disposeront d'un temps maximum de 1h45 pour effectuer la totalité du parcours. Après le passage du véhicule de fin de course à 19h30, les concurrents encore sur le parcours, souhaitant finir la course, le feront à leurs risques et périls en empruntant le trottoir et en se conformant aux règles de circulation du code de la route.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Dans le cas d'une réclamation, cette dernière devra être manuscrite et adressée au directeur de course, accompagnée de la somme de 5000 FCP dans un délai de 20 minutes après la proclamation des résultats officiels.

En cas de non recevabilité, les 5000 FCP seront conservés par l'organisation.

ARTICLE 12 : MÉDIAS

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulées du Front de Mer, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

ARTICLE 13

Le présent règlement est établi conformément aux règlements des courses hors stade.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.